

# **PV séance de l'Appel du vendredi 24 septembre 1999**

## **1.** *Préparation de la séance du plénum du 1er octobre*

a) Présentation du document «Proposition de Plan de travail pour les commissions thématiques»

Si les partis n'ont pas élaboré d'autres plates-formes, il est clair que certaines personnes dans les commissions souhaiteront plus ou moins ardemment travailler directement à partir des projets de nouvelles constitutions vaudoises.

Discussion autour du titre du point 2):

principes ou lignes directrices?

L'art. 12 de la planification des travaux parle de principes; il sera donc fait référence dans l'intitulé du point 2).

Nature du document:

A l'unanimité le document est adopté comme proposition de l'Appel. A charge des personnes présentes dans une même commission de se concerter sur la manière d'amener les propositions.

La remarque est faite que le/la présidentE de la commission devrait endosser le rôle d'animateur.

Il ne faut pas perdre de vue que le document s'inscrit dans la logique du règlement.

La demande est faite de réactualiser la liste des constituants de l'Appel. Le travail fait par commission thématique sur le site de l'Appel sera complété et une version papier sera tirée.

b) Stratégie de communication

A-t-on du nouveau autour du concept de communication de la part du Comité?

Sur ce point, le Comité de la Constituante fait du surplace, une séance spéciale est prévue pour début octobre.

Rappel de la demande de Dominique Renaud qu'une personne de l'Appel serve de personne de liaison avec lui pour que les documents des commissions soient rapidement disponibles et mis en ligne.

c) Répartition des constituants par commission

Pas de gros scandales en vue. Rocade possible entre certains constituants.

d) Pouvoir d'organisation

Jusqu'à quel point l'assemblée plénière est en mesure d'imposer ses propositions aux commissions?

Par exemple sur la question des présidences. Président radical à 1 et 2. UDC pour la 3, libéral à la 4, à la 5 = Verts et à la 6 = le Forum.

Vives protestations sur le fait que le Copac fasse ce travail. Il est ensuite fait mention de la lettre de protestation signée par 22 personnes et issues des rangs de l'Appel.

Attention cependant au risque que les présidences soient trustées par les 2/3 grands partis.

Une façon de faire serait de répartir les prérogatives usuelles (animation, rapporteur, représentant à la commission de structure, etc.) afin de contourner l'obstacle.

Est-il admissible que l'on assiste au cumul des mandats de président de commission et représentant à la Commission de structure?

Un bureau plutôt que présidence et vice-présidence avec répartition des tâches?

Reprendre la solution de 3 coprésidents?

Le Forum préconise la constitution d'un petit bureau de 3 à 5 personnes. Par ailleurs, il est clair qu'il s'agit de propositions et que la plénière n'avalisera pas les présidences des commissions. D'autant plus que les commissions sont désignées et non pas élues.

Le règlement prévoit un président et 2 représentants à la Commission de coordination. Lecture stricte ou large du règlement?

Le règlement est lui même ambigu.

d) Discussion autour de la proposition de lettre de Pierre Farron

Il faut surtout éviter qu'il s'agisse d'une question de personne. Demande est faite à l'Appel qu'une lettre soit rédigée (version plus soft).

Comment choisir les présidents les plus compétents?

L'Appel a-t-il intérêt à mettre le bâton dans la fourmilière ou ne vaut-il pas mieux se poser la question commission par commission?

On risque de sous-estimer l'importance de la commission de coordination et des personnes déléguées.

Peut-on synthétiser à un bureau de 3 personnes et pas de cumul des fonctions?

L'assemblée adopte à une large majorité (1 contre et 1 abstention) le principe suivant: le bureau de l'Appel rédigera une lettre à l'intention du Bureau de l'Assemblée et éventuellement à tous les Constituants rappelant le principe d'auto-organisation des commissions, celui de non-cumul des mandats et indiquant des pistes possibles d'organisation des commissions.

## **2.** *Préparation des premières séances des commissions thématiques*

Deux à trois commissions sont très lourdes à gérer : la 2, 5 et 6.

a) Délégués à la Commission de structure de coordination  
L'idée du Copac est que le président et le vice-président des commissions thématiques soient les représentants à la Commission de structure et de coordination (sauf exception par exemple à la 2).

## **3.** *Commission de structure:*

Attention au risque de se retrouver avec une commission de structure très largement à majorité de droite, si nous voulions contourner l'article 31.

Il faut que la proportionnalité entre partis soit respectée.  
Par contre, on peut regarder commission par commission pour affiner. A nouveau, il est important que les membres de l'Appel se réunissent commission par commission pour préparer ce point.

Cette clé lèse les petites formations. Cependant, elles ont été fort bien intégrées au Copac.

En cas de problème, l'arbitre doit être le plénum.

b) Présidence et vice-présidence

Vive résistance pour le candidat à la présidence de la commission 4.

Jean-Pierre Kulling serait prêt à s'offrir en alternative

La commission 6 pose aussi problème au niveau de la présidence, mais il n'y a pas de manœuvres en coulisses à notre connaissance.

Le Secrétaire perpétuel  
Lyonel Kaufmann